

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 33-2024****Séance DU 14 MAI 2024****Membres en exercice : 9****Présents : 7****Absents : 1****Représentés : 1****Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C**Absents excusés** : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP**Absents** : NICAISE V.**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.**OBJET : 2eme phase de Travaux, Château dit du Géant :**

Consolidation de la façade nord, sécurisation de la plateforme et réaménagement sentier :
Demandes de financement

Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :

Après une première tranche de travaux d'urgence consistant à cristalliser la façade sud du château, réalisée en 2023, la commune de Saint-Guilhem a confié aux architectes R.Gavach-Pépin et B. Debros l'étude d'une seconde phase.

Elle consiste à consolider la façade nord, la sécurisation de la plateforme pour une mise en tourisme du site, le réaménagement du sentier d'accès.

Le budget prévisionnel des travaux s'élèvent à 157 798 euros HT.

M. le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de ce projet

Dépenses		Recettes		
Travaux	157 798 €	Région	20.00 %	31 560 €
		Département	30.00 %	47 340 €
		Communauté de communes	9.50 %	15 000 €
		Fondation du Patrimoine	10.00 %	15 780 €
		Autofinancement	30,50 %	48 118 €
Total	157 798 €	Total	100,00%	157 798 €

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite les différents partenaires à hauteur du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne marche de cette décision.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.




Le / La secrétaire de séance,

